

Notre Concours des Vins

PRIX-COURANT

et souvent désastreux ! Le conférencier passa alors en revue les différents remèdes préventifs : l'écorçage, l'ébouillantage des souches, les pièges à papillons, enfin les insecticides. Seulement ces traitements préventifs sont onéreux et assez aléatoires s'ils ne sont pas généralisés. Les plus efficaces sont ceux qui ont pour objet de détruire les larves sur les grappes.

Comme insecticides, on se sert du pyréthre, et dans certaines contrées, de nicotine. On tend de plus en plus à les substituer aux arsenicaux, moins chers et plus efficaces, arseniate de chaux, de cuivre et surtout l'arséniate de plomb. Il importe avant tout que l'arséniate employé atteigne la grappe, où siège le mal. Il faut aussi que le traitement soit fait au moment le plus favorable, c'est-à-dire à l'époque du maximum des éclosions.

M. Moreau, dont nos lecteurs ont maintes fois apprécié les conseils, précisait alors qu'il a été amené, en Anjou, à préparer les traitements dits « d'assurance ». Ses conclusions sont celles qu'il a pu faire depuis 20 ans, dans un vignoble de 12 hectares en Anjou. Il faut traiter la vigne à l'arséniate de plomb mélangé à la bouillie cuprique tous les ans, et deux fois par an, ni plus, ni moins. Ce traitement assure au propriétaire une récolte, non seulement satisfaisante, mais pouvant donner toujours un bénéfice appréciable.

M. Briand, secrétaire général de la Fédération des Viticulteurs charentais, fit ensuite une intéressante conférence sur le COGNAC, dont la production est sensiblement limitée aux départements de la Charente et de la Charente-Inférieure. Après quelques mots sur la distillation du cognac, le conférencier nous dit de quelles précautions il a fallu s'entourer pour défendre cet excellent produit contre les nombreux fraudeurs. Il se vend, dans le monde, huit fois plus de Cognac qu'il n'en est produit. Pour s'assurer de l'authenticité du produit, il faut exiger le seul nom de « Cognac » sur la bouteille et éviter d'autres dénominations d'eaux-de-vie, suivies de « X... » ou « Y... » négociant à Cognac. Les viticulteurs eux-mêmes ont réclamé une étroite surveillance des agents des fraudes.

M. Buchet, le sympathique directeur des Services agricoles du Loiret-Cher, exposa ensuite avec chaleur et conviction les bienfaits de la COOPÉRATION EN VITICULTURE. Il a été, dans son département, l'animateur de 47 coopératives de distillerie et est par conséquent extrêmement documenté sur cette intéressante question de coopération viticole. Après avoir fait l'histoire de ce mouvement coopératif en France, il montra les heureux résultats que nous pouvons attendre d'une coopération rationnellement organisée, et citant maints exemples, il parla de l'organisation matérielle et financière, du règlement intérieur qui doit être arrêté par les vignerons eux-mêmes, et qui varie suivant les régions. M. Buchet réfuta les objections faites ordinairement contre ce système coopératif, qui n'est pas créé pour se substituer au commerce, mais pour collaborer avec lui et défendre la masse des petits vignerons.

M. Moreau clôtura cette série de conférences par une intéressante étude sur LES BASES DE L'AMÉLIORATION DU MOUT DE RAISIN. Il ne faut pas croire, dit-il, que seuls les viticulteurs des régions septentrionales ont besoin d'améliorer leurs mûts. En 1923, la désacidification n'a été demandée que par quatre arrondissements, et c'était dans l'Aude et l'Hérault. N'ayons donc aucune honte à corriger, honnêtement et au grand jour, nos mûts, parfois mal constitués quand le soleil s'est montré trop avare. La clientèle réclame un vin bien fait et toujours à peu près semblable à lui-même. Le but principal du viticulteur est donc d'avoir un vin régulier chaque année. Le vin sec, type Muscadet, doit peser au minimum 10° et 13° au maximum, dix degrés égalant 170 grammes de sucre au litre. Le vin doux d'Alsace doit contenir 11° d'alcool et 30 grammes de sucre non fermenté. L'acidité optimale du muscadet doit être de 4 grammes au litre au moins et de 7 grammes au plus. Il faut donc se préoccuper de l'acidification ou de la désacidification. Les sucrares sont devenus indispensables pour les vins du Centre et de l'Ouest. La vinification, l'acidification ou la désacidification doivent être connues des bons vignerons. M. Moreau donna à leur sujet des détails très pratiques. Nous en reparlerons une autre fois plus longuement en ce Bulletin.

M. Charrière prit enfin la parole pour remercier les conférenciers de leurs remarquables exposés, et les auditeurs de leur attention soutenue. Puis une telle journée était profitable à nos viticulteurs et les incitait à faire encore de meilleurs vins !

R. F.

Tout bon vigneron doit lire : « LA VINIFICATION RATIONNELLE DES RAISINS BLANCS », par L. Moreau et E. Vinet. En vente au Syndicat : 15 francs.

Nous n'avons pas pu reproduire le palmarès complet dans notre dernier Bulletin, par suite de l'heure tardive et des nécessités de mise sous presse de notre journal. Signalons deux rectifications :

1° M. Hervé Joseph, de Saint-Brevin, a obtenu un diplôme d'honneur pour son COLOMBARD, et M. Cailaud André, de Saint-Brevin, un diplôme d'honneur pour son DROMOIS.

Nous avions attribué par erreur ce dernier diplôme à M. Hervé. 2° Dans les VINS DE BORDEAUX, il fallait lire : Grand diplôme d'honneur à M. Daniel Digneux, à Haut-Valleyrac (Gironde), pour son « Châteauroquegrave », au lieu de M. Digneux, comme il avait été transcrit par mégarde.

Voici la fin du palmarès :

VINS D'ANJOU

Année 1931. — Grande médaille d'or : Union des Grands Crus d'Anjou, 31, rue du Maine, à Angers. — Médaille d'or : M. Vermond, à Saint-Aubin-de-Luigné (Maine-et-Loire). — Médaille d'argent : M. Clouard, à Pellouailles-les-Vignes (Maine-et-Loire).

Année 1930. — Grande médaille d'or : M. Brieret, à Saint-Lambert-du-Lattay (M.-et-L.). — Médaille d'or : Union des Grands Crus d'Anjou, 31, rue du Maine, Angers. — Médaille d'argent : M. Van der Hecht, château de Piedgué, à Rochefort-sur-Loire (M.-et-L.).

Année 1928. — Grande médaille d'or : M. Vermond, à Saint-Aubin-de-Luigné (M.-et-L.). — Médaille d'or : Union des Grands Crus d'Anjou, 31, rue du Maine, Angers. — Médaille d'argent : M. Blanchard, Saint-Lambert-du-Lattay (Maine-et-Loire).

Année 1926. — Grande médaille d'or : Union des Grands Crus d'Anjou, 31, rue du Maine, Angers.

Année 1922. — Grande médaille d'or :

M. Clouard, à Pellouailles-les-Vignes (M.-et-L.).

Année 1921. — Grande médaille d'or : M. Blanchard, à Saint-Lambert-du-Lattay (M.-et-L.).

Année 1919. — Grande médaille d'or : M. Brieret, à Saint-Lambert-du-Lattay (M.-et-L.).

Année 1911. — Grande médaille d'or : M. Brieret, à Saint-Lambert-du-Lattay (M.-et-L.).

VINS DE VOUVRAY NATURE

Année 1931. — Grande médaille d'or : M. Viaud, à Vernou-sur-Brenne (I.-et-L.).

Médaille d'or : M. Demay-Grémy, les Hautes-Roches, Rochecorbon (I.-et-L.).

Année 1929. — Grande médaille d'or : M. Massé, 3, place du Château, à Blois (Loir-et-Cher).

Année 1928. — Grande médaille d'or : M. Demay-Grémy, les Hautes-Roches, à Rochecorbon (I.-et-L.).

Année 1927. — Grande médaille d'or : M. Brieret, à Saint-Lambert-du-Lattay (M.-et-L.).

VINS DE VOUVRAY PETILLANTS

Grande médaille d'or : M. Viaud, à Vernou-sur-Brenne. — Médaille d'or : M. Massé, à Blois.

Médaille d'argent : M. Demay-Grémy, les Hautes-Roches, à Rochecorbon.

Année 1919. — Grande médaille d'or : M. Brieret, à Saint-Lambert-du-Lattay (M.-et-L.).

VINS DE TOURNAI

Grande médaille d'or : Coopérative de Mont, près Chambord. — Médaille d'argent : Gd. du Graulnay, château de la Herpinière, à Montsoreau.

VINS DE BOURGUEIL

Grande médaille d'or : M. Amiraunt, à Saint-Nicolas-de-Bourgueil (I.-et-L.).

HORS CONCOURS

Vins de Bordeaux : Très vives félicitations du jury : Syndicat des Exposit-

tions du Vignoble de la Gironde, 7, cours de Gournay, à Bordeaux.

COGNAC

Très vives félicitations du jury : Union de la Viticulture et du Commerce du Cognac, 21, rue de Bellefond, à Cognac.

Il est difficile, dans de semblables concours, de satisfaire tout le monde et d'éviter quelques récriminations ou critiques de mécontents... à moins d'attribuer des récompenses à chaque exposant, ce qui ne répondrait plus au but du concours ! Il n'y a pas eu ici de « prix de consolation ». Sur 86 exposants de MUSCADET (parmi lesquels plusieurs présentaient à la fois des 1928, 1929, 1930 et 1931), il n'a été accordé aux plus méritants que 25 médailles et diplômes, soit une récompense sur cinq ou six sortes de vins présentés. Quant au GROS PLANT, sur 14 exposants de plusieurs années, il y a eu sept récompenses. Que ceux qui n'ont pas été primés se consolent ; ils seront peut-être plus heureux une autre fois. De l'avis unanime, la qualité des vins présentés était excellente, et ceci est tout à l'honneur de nos vignerons, qui soignent de plus en plus leurs méthodes de vinification.

Les diplômes seront adressés incessamment à chacun, par la poste.

Pour terminer, voici la liste des MEMBRES DU JURY, dont l'impartialité et les compétences ne peuvent être mis en doute :

MUSCADETS

MM. Bretonnière, La Croix-Moriceau, La Haie-Fouassière.

Guérin Pierre, négociant en vins, Vallet.

Caillé Léon, hôtelier, à Monnières.

Gauthier Edouard, maire de Haute-Goulaine.

Bonnin Auguste, courtier en vins, à Maisdon.

Bourdault Armand, Petit-Moulin, Saint-Géréon.

Louis Bruneau, Vertou.

Gauthier, Hôtel des Colonies, Nantes.

De Lajarte, marchand de vins, maire de Riaille.

Brousseau, rue de l'Héronnière, Nantes (marchand de vins).

Lusseau, Belle-Vie, La Haie-Fouassière.

Docteur Boutin, à Clisson.

Vincent, pharmacien, rue Saint-Jacques, Nantes.

M. Noton, à Nantes.

GROS PLANTS

MM. Meneux, au Mailloin, Le Loroux-Bottereau.

Bossis, débitant, à Saint-Philbert-de-Grandlieu.

Jaumartin Clément, Vins, Saint-Mars-de-Coutais.

Chiffolleau, agent (vins), Saint-Jean-de-Corcoué.

Fonteneau, propriétaire-viticulteur, La Chapelle-Heulin.

PINOTS et VINS ROUGES

MM. Cormier Paul, ingénieur agronome. Chaque directeur des Services agricoles de la Loire-Inférieure.

A. Athimon, Le Cellier.

Rondeau Marcel, La Verrerie, Vertou.

Gérard, propriétaire. Sainte-Marguerite, Pornichet.

Alimentation du Bétail

Farine de Manioc..... 100 »

Riz Saigon n° 1, par 100 kilos 100 »

Issues de riz..... 75 »

Remoulage de fèves..... 78 »

Mais pour volailles..... 90 »

Les 100 kilos logés sur wagons Nantes, Chantenay

« LE TITAN »..... 105 »

Farine alimentaire pour porcs et bovins.

Les 100 kilos logés, sur wagon Chantenay.

Farine « La Reine », 124 fr. les 100 kilos logés, départ Plessé.

Tourteaux Arachide..... 92 »

— Coprah en pain..... 90 »

Sorgho..... manque

Les 100 kilos logés sur wagon Nantes.

Produits des Etablissements Arsène Bertin

ALIMENTATION GENERALE

Provençale « Sucraff » N° 1..... 75 »

— « Sucraff » N° 2..... 72 »

ALIMENTATION DES CHEVAUX

Aliment complet N° 1, 40 %

avoine, 35 % mélasse..... 95 »

Aliment « Le Picotin », pour chevaux de campagne (suc-

cédants, avoine, tourteaux) 103 »

ALIMENTATION DES PORCS

Optima pour engraissement des porcs..... 107 »

Optimima pour porcelets et truies..... 157 »

Les 100 kilos logés sur wagon Nantes-Saint-Joseph ou pris à l'usine.

ALIMENTATION DES BŒUFS VACHES ET VEAUX

Optima Lait..... 105 »

Optima pour engraissement des bœufs..... 107 »

Optimima farine lactée pour veaux, par sacs de 5 kilos 14 »

Aliments mélassés

Mélasse Say, 80 % mélasse..... 86 »

Son mélassé Say, 50 %..... 103 »

Paille mélassée Say, 50 %..... 72 »

Les 100 kilos logés sur wagon Paris-Gobelins et Pont-d'Ardres.

Provence

Pour l'élevage des porcelets et engraissement des porcs, 15 fr. la boîte, pris au Syndicat.

Aliments pour volailles et Lapins

Granulé condensé..... 115 »

Grande Pondeuse..... 130 »

Farine de viande..... 180 »

Farine d'os alimentaire..... 87 »

Les 100 kilos logés sur wagon Vertou.

Aviculture de l'Ouest

Boulettes « OVOX » pour pondeuses..... 135 »

Provençale « LAPOX » pour lapins..... 120 »

Farine de Poisson supérieure — Viande extra..... 225 »

Coquilles huîtres..... 60 »

Sur wagon départ Nantes.

Chaux

Grosse chaux en belles pierres blanches..... 100 »

Les 1.000 kilos en vrac sur wagon Champtocé et par 8.000 kilos minimum.

Chaux blutée pour amende

ments..... 110 »

Les 1.000 kilos livrés en sacs de 35 kilos facturés et repris au même prix si rendus dans le délai de 3 mois.

La chaux blutée peut être livrée en sacs papier « Kraft » à 3 épaisseurs, très résistants, pouvant contenir 45 kilos de chaux, moyennant une majoration de 10 fr. par tonne.

Bâches

Une bonne bâche est la meilleure assurance contre la pluie

Double couture, coins renforcés, œillets cuivre tous les mètres, 150 de corde à chaque coin, ou cordes à coulisse sur les largeurs, au choix du preneur. Marques comprises, marchandise départ gare Paris.

NOUVEAUX PRIX, EN BAISSÉ

Pour le mètre carré confectionné :

Jute : vert gras..... 11 10

Lin et Jute : vert gras..... 11 60

Lin : vert gras..... 13 15

Chanvre : N° 1 vert gras ou

— N° 2 vert gras ou

— N° 3 vert gras..... 15 70

— N° 4 vert gras..... 18 35

Coton : N° 1 vert enduit..... 13 20

— N° 2 vert gras ou

— N° 3 vert gras..... 14 80

— N° 4 vert gras..... 16 90

— N° 5 vert gras..... 18 30

Savons

Savon, marque G.H.B., blanc extra, 72 % d'huile, garanti pur..... 280 »

Ces prix s'entendent aux 100 kilos par caisse de 50 kilos, en barres ou en morceaux de 500 grammes.

Savon Croix d'Or..... 200 »

Les 100 k, départ Nantes.

Engrais

Engrais composés :

2½ azote am. 10 acide phosph. 40 70

5 potasse, 3 azote am., 9 acide phosphorique..... 50 15

10 potasse, 3 azote am., 10 acide phosphorique..... 61 45

Nous pouvons faire toutes autres formules ; nous demander les prix.

Phosphate Alg. tamis 100, 26 % 24 »

— Maroc 33 %..... 32 »

Superphosphate 14 %..... 27 25

— 16 %..... 30 25

— 18 %..... 34 25

Scories 14 %..... 27 60

— 16 %..... 30 35

— 18 %..... 33 10

Poudre os verts 5 azote organique, 20 acide phosph..... 78 75

Noir spécial « Intensator » 2 azote org., 10 acide phosph. 42 20

Sulfate fer cristaux 95 %..... 34 85

— neige 95 %..... 40 10

Sylvinites riche 18 %..... 33 30

Chlorure de potassium 49 % 38 25

Nitrate de soude broyé, réglé 15,50..... 112 50

Sulfate d'ammoniaque 20, 40 % 109 70

Cyanamide S.P.A. 20 % en bid. 120 75

— 15 % en sac. 92 40

Nota. — Les prix que nous donnons ci-dessus pour les engrais s'entendent pour marchandise prise à Nantes ou sur wagon Nantes, au détail. Ceux qui désirent des prix franco ou par wagons complets en nous indiquant sont priés de nous écrire et nous leur ferons des conditions spéciales.

Graines

POUR TOUTES GRAINES, NOUS CONSULTER.

Graisses Agricoles

GRAISSE JAUNE EXTRA, 5 fr. la boîte de 1 kg. en vente au Syndicat, ou franco par 24 boîtes.

Par tambour de 50 kil., franco..... 4 10 le kilo

Par fût de 100 kil. franco 3 60 le kilo

Graisse rose pure ; Graisse vaseline et Valvol. Nous consulter.

Huiles Comestibles

Etablissements H. de la Tullaye

HUILE D'OLIVE

Par estagon de 5 litres..... 50 »

(logés franco gare).

Par estagon de 10 litres..... 113 »

(logés franco gare).

HUILE « LA DELICATE »

5 litres, La Délicate, logés franco gare, 35 fr.

10 litres, La Délicate, logés franco gare, 66 fr.

5 litres, La Délicate, logés départ Nantes, 29 fr.

10 litres, La Délicate, logés départ Nantes, 57 fr.

28 litres, La Délicate, nus départ Nantes, 4 fr. 60 le litre.

Huiles à Machines

Nous pouvons fournir à nos adhérents huiles et graisses de première qualité, marchandise rendue franco toutes gares. Les bidons de 25 et 50 litres sont facturés 25 et 30 fr. et repris, si retournés franco à l'usine, en bon état. Les fûts de 100 et 170 kilos sont gratuits, ainsi que les emballages de graisses.

Pour Machines Agricoles :

Demi-fluide..... 3 20 3 60 4 »

Epaisse..... 3 30 3 70 4 10

P^r cylindre vapeur 4 50 4 90 5 30

Pour Mouvements..... 3 40 3 80 4 20

P^r Transmissions..... 3 20 3 60 4 »

P^r Moteur Electr. 4 20 4 60 5 »

P^r Moteur Diésel. 4 20 4 60 5 »

Pour écremeuses :

Demi-blanche..... 4 10 4 50 4 90

Blanche pure..... 4 60 5 » 5 40

Pour Moteurs et Autos :

Très fluide (Ford) 3 90 4 30 4 70

Fluide, ½ fluide... 4 20 4 60 5 »

½ épaisse..... 4 40 4 80 5 20

Epaisse..... 4 70 5 10 5 50

Huile Noire épaisse pour boîtes de vitesses..... 4 » 4 40 4 80

Hu

MARCHES DE LA VILLETTE

Du Lundi 18 Avril 1932

ANIMAUX	Aménés	Vendus	COURS OFFICIELS du kilo, viande nette	PRIX APPROXIMATIFS du kilo, poids vif
			1 ^{re} qual. 2 ^e qual. 3 ^e qual. extra	1 ^{re} qual. 2 ^e qual. 3 ^e qual. extra
Bœufs.....	2.831	2.720	8 80 7 20	5 90 9 60 5 28 3 90 2 95 5 83
Vaches.....	1.390	1.330	8 80 6 80	5 60 10 00 5 28 3 75 2 80 6 40
Taureaux.....	528	500	6 30 5 70	5 20 6 70 3 78 3 13 2 60 4 10
Veaux.....	1.888	1.790	11 00 8 70	7 50 12 80 6 60 4 95 4 12 7 93
Moutons.....	11.270	11.400	15 40 11 00	9 00 17 60 7 70 5 17 3 95 8 80
Porcs.....	2.426	2.426	9 28 8 28	6 44 9 72 6 50 5 80 4 30 6 80

Du Jeudi 21 Avril 1932

ANIMAUX	Aménés	Vendus	COURS OFFICIELS du kilo, viande nette	PRIX APPROXIMATIFS du kilo, poids vif
			1 ^{re} qual. 2 ^e qual. 3 ^e qual. extra	1 ^{re} qual. 2 ^e qual. 3 ^e qual. extra
Bœufs.....	1.395	1.300	8 70 7 10	5 90 9 50 5 22 3 90 2 95 5 90
Vaches.....	698	620	8 70 6 80	5 60 9 90 5 22 3 75 2 80 6 33
Taureaux.....	335	320	6 40 5 80	5 30 6 90 3 85 3 20 2 65 4 27
Veaux.....	1.993	1.900	10 70 8 40	7 30 12 50 6 62 4 78 4 75
Moutons.....	6.743	6.600	15 60 11 40	9 40 17 80 7 80 5 35 4 13 8 90
Porcs.....	1.869	1.869	9 56 8 58	6 42 10 10 6 70 6 10 4 50 7 10

Pour avoir du Foin

Le début de l'année 1932 a été marqué par une absence de pluie qui a eu pour conséquence de ressuier les terres et de maintenir une saine végétation des céréales d'automne. Sous l'influence de ce temps, non seulement les blés pircent de l'avance, mais les travaux de l'hiver purent être effectués dans de meilleures conditions. Néanmoins, si pour telle culture, une humidité diminuée est préférable, pour telle autre, elle est préjudiciable. Il en est ainsi pour les prairies. L'herbe ne pousse pas toute seule. Il lui faut surtout de l'humidité. Un hiver sans pluie ne donne qu'une maigre récolte de foin, et il est à craindre qu'au mois de juin prochain, cette récolte soit décevante.

La sécheresse prolongée de janvier à fin mars 1932, et notamment durant le mois de février, où la pluviosité a été presque insignifiante, a entravé la pousse de l'herbe. Fort heureusement, les pluies de la dernière semaine de mars ont donné quelque vigueur à nos prés, mais ces pluies bienfaisantes, longtemps attendues, ne pourront compenser le temps perdu. Elles surviennent trop tardivement. Trois mois nous séparent de la coupe des foins. La température que nous subissons, plus basse que d'habitude, ne peut laisser espérer une végétation rapide. L'herbe n'aura pas le temps de se développer; elle montera à graine dès les premières chaleurs; le fourrage sera donc peu abondant cette année.

Les cultivateurs ont-ils réfléchi à la situation dans laquelle ils vont se trouver? Le foin est nécessaire aux animaux de la ferme. C'est la nourriture habituelle des chevaux. Il n'est pas moins utile aux bovins pour améliorer les fourrages aqueux qui leur sont distribués au cours de l'hiver. Il n'est donc pas douteux qu'une récolte défective jettera quelques perturbations dans les exploitations agricoles, et pour les éviter, le cultivateur sera obligé de s'adresser à ceux qui, prévoyant cette situation, n'auront pas hésité à employer les moyens bien connus utilisés dans la production intensive de l'herbe. Et, malgré cela, à quel prix sera vendu ce foin? Il est à prévoir qu'il sera cher.

Cette perspective d'avenir assez rapproché, commandant une attention nouvelle pour parer à l'incertitude du temps. La situation, toutefois, n'est pas désespérée. On peut encore produire de l'herbe, à condition de lui apporter de suite les éléments qui excitent toute végétation. Depuis plusieurs années, on conseille aux cultivateurs « d'azoter » leurs prairies pour augmenter la quantité et la valeur nutritive du foin récolté. L'année 1932 est particulièrement indiquée pour tenter en grand, si ce n'est déjà fait, cet essai de l'utilisation des engrais azotés sur prairies. Mais en raison du laps de temps très court qui nous reste jusqu'à la fauchaison, le cultivateur donnera la préférence aux engrais azotés à action très rapide, comme le nitrate de soude synthétique, le nitrate de chaux, l'ammonite, à la dose de 150 à 200 kilos à l'hectare. L'azote nitrique de ces engrais se fera immédiatement sentir, et il n'est pas douteux que ce simple épandage provoquera une augmentation sensible de la production, qui ne pourrait être obtenue en laissant l'herbe sous la seule dépendance du temps.

Philippe SOURDILLE,
Ingénieur agricole.

ATTENTION !

N'attendez pas la dernière minute pour commander au Syndicat :

notre FAUCHEUSE

notre RATEAU

notre FANEUSE

ou notre MOISSONNEUSE-LIEUSE

Palmarès du Concours des Bovins

RACE MAINE-ANJOU

1^{re} SECTION. — Taureaux de 10 mois au moins sans dents de remplacement. — 1^{er} prix : Bérin Armand, Moutin-Roussel, Moisson, 2^e prix : Cérèsier Jean, Le Pont, Soudan, 3^e prix : Auré v. Emile, La Paradière, Châteaubriant, 4^e prix : Marquis de la Ferronnays, Saint-Yves-la-Jaille, 5^e prix : Le Gouais Yves, La Barre-David, Saint-Sulpice-des-Landes, 6^e prix : Maingnet Baptiste, Créviae, Nozay. Prix supplémentaires : Guichet Jules, Le Grand-Pin, Clisson; Mustière Julien, Beauvais, Nozay; Vivien Auguste, La Lande, Soudan.

2^e SECTION. — Taureaux n'ayant pas plus de deux dents de remplacement. — 1^{er} prix : Maingnet Pierre, Le Désert, Nozay, 2^e prix : Le Gouais Yves, La Barre-David, Saint-Sulpice-des-Landes, 3^e prix : Orain Léandre, La Rousselière, Châteaubriant, 4^e prix : Masson Auguste, La Morinais, Saint-Aubin-des-Châteaux, 5^e prix : Carudet J.-B., L'Inel, Nozay, 6^e prix : Retière Pierre, Carbouchet, Saint-Mars-la-Jaille.

3^e SECTION. — Taureaux ayant plus de deux dents de remplacement. — 1^{er} prix : Vve A. Sauterjau et Doucet, La Chapelle-Heulin, 2^e prix : Le Gouais Yves, La Barre-David, Saint-Sulpice-des-Landes, 3^e prix : Vincent Auguste, L'Epiney, Varades, 4^e prix : Cérèsier Jean, Le Pont, Soudan, 5^e prix : Chazé Joseph, Le Verger, Rougé, 6^e prix : Doineau Louis fils, La Petite-Verrie, Soudan.

Prix supplémentaires : Briand, les Vallées, Nozay; Marquis de la Ferronnays, Saint-Mars-la-Jaille; Vivien Auguste, La Lande, Soudan; Hapin J.-M., Saint-Louis, Rilliac; Mestrard Henri, La Croix-de-Lallier, Soudan; Prévoist Louis, Le Temple, Héric; Dabin Elie, le Grand-Poirion, Saint-Hilaire-de-Clisson.

4^e SECTION. — Femelles de dix mois au moins sans dents de remplacement. — 1^{er} prix : Cérèsier Jean, Le Pont, Soudan, 2^e prix : Vivien Auguste, Soudan, 3^e prix : Marquis de la Ferronnays, Saint-Mars-la-Jaille, 4^e prix : Briand, les Vallées, Nozay, 5^e prix : Denier Jean, La Grée, Saint-Mars-la-Jaille, 6^e prix : Vincent Auguste, L'Epiney, Varades.

5^e SECTION. — Femelles n'ayant pas plus de deux dents de remplacement. — 1^{er} prix : Cérèsier Jean, Le Pont, Soudan, 2^e prix : Maingnet Pierre, Le Désert, Nozay, 3^e prix : Carudet J.-B., Nozay.

6^e SECTION. — Femelles n'ayant pas plus de quatre dents de remplacement. — 1^{er} prix : Cérèsier Jean, Le Pont, Soudan, 2^e prix : Vivien Auguste, Soudan, 3^e prix : Vve A. Sauterjau et Doucet, La Chapelle-Heulin, 4^e prix : Marquis de la Ferronnays, Saint-Mars-la-Jaille, 5^e prix : Briand, les Vallées, Nozay, 6^e prix : Mustière Julien, Beauvais, Nozay. Prix supplémentaire : Jaunasse François, La Hunière, Nozay.

7^e SECTION. — Vaches pleines ou à lait ayant plus de quatre dents de remplacement. — 1^{er} prix : Cérèsier Jean, Soudan, 2^e prix : Maingnet Pierre, Nozay, 3^e prix : Vivien Auguste, Soudan, 4^e prix : Vve A. Sauterjau et Doucet, La Chapelle-Heulin, 5^e prix : Guichet Jules, Clisson, 6^e prix : Gauthier François, Saint-Aubin-des-Châteaux, Prix supplémentaire : Marquis de la Ferronnays, Saint-Mars-la-Jaille, et Vincent Auguste, Nozay.

Prix d'ensemble

1^{er} prix : Maingnet Pierre, Le Désert, Nozay, 2^e prix : Cérèsier Jean, Soudan, 3^e prix : Vve Sauterjau et Doucet, La Chapelle-Heulin, 4^e prix : Marquis de la Ferronnays, Saint-Mars-la-Jaille, 5^e prix : Vivien Auguste, Soudan, 6^e prix : Maingnet Pierre, Le Désert, Nozay.

supplémentaires : Vincent Auguste, Nozay; Briand Pierre, Nozay, et Retière Pierre, Saint-Mars-la-Jaille.

Prix de Championnat

Mâle. — Maingnet Pierre, Nozay. Femelle. — Cérèsier Jean, Soudan.

Fantassin — Taureau Maine-Anjou, 1^{er} Prix



Taureau ayant plus de deux dents de remplacement, à M^{me} Veuve SAUTEJEAU et DOUCET, La Guimachère, La Chapelle-Heulin.

RACE NANTAISE

1^{re} SECTION. — Taureaux de 10 mois au moins sans dents de remplacement. — 1^{er} prix : Comte Hubert de Montaigu, La Breteche, Missillac (L.-I.), 2^e prix : Thomas Pierre, la Jeune Bretonnière, Port-Saint-Père, 3^e prix : Perruchas Raymond, Port-Saint-Père, 4^e prix : Bonraisin Alexandre, la Conardière, Couëron, 5^e prix : Loir Michel, Bel-Air, à Chéméré, 6^e prix : Vallée Alexandre, la Carterie, à Couëron. Prix supplémentaires : Lucas Henri, Bonangant, Sautron; Vve Pipaud, Le Bâtiment, Chéméré; Violain Emile, Sainte-Marie-de-Campanon; Gallierand Francis, Saint-Blais, Couëron.

2^e SECTION. — Taureaux n'ayant pas plus de deux dents de remplacement. — 1^{er} prix : Gallierand Francis, Saint-Blais, Couëron, 2^e prix : Le Quen d'Entremuse, Bellafie, Malville, 3^e prix : Thomas Pierre, la Jeune Bretonnière, Port-Saint-Père, 4^e prix : Couraud Isidore, Concar, Missillac, 5^e prix : Mouraud Pierre, la Réauté, Blain, 6^e prix : Violain Emile, Sainte-Marie, Campanon.

3^e SECTION. — Taureaux ayant plus de deux dents de remplacement. — 1^{er} prix : Comte de Montaigu, La Breteche, Missillac, 2^e prix : Vallée Alexandre, la Carterie, Couëron, 3^e prix : Violain Emile, Sainte-Marie, Campanon, 4^e prix : Thomas Pierre, la Jeune Bretonnière, Port-Saint-Père, 5^e prix : Mouraud Pierre, la Réauté, Blain, 6^e prix : Guichard Pierre, la Rairie, Les Montiers. Prix supplémentaires : Perruchas Raymond, Beaumanoir, Port-Saint-Père; Etrillard J.-M., Malary, à Plessé.

4^e SECTION. — Femelles de dix mois au moins sans dents de remplacement. — 1^{er} prix : Thomas Pierre, la Jeune Bretonnière, Port-Saint-Père, 2^e prix : Le Quen d'Entremuse, Bellafie, Malville, 3^e prix : Comte Hubert de Montaigu, Missillac, 4^e prix : Guichard Joseph, les Jariettes, Chéméré, 5^e prix : Vallée Alexandre, la Carterie, Couëron, 6^e prix : Perruchas André, Port-Saint-Père. Prix supplémentaire : Bossière F., Saint-Omer-de-Blain.

5^e SECTION. — Femelles n'ayant pas plus de deux dents de remplacement. — 1^{er} prix : Maingnet Pierre, Le Désert, Nozay, 2^e prix : Cérèsier Jean, Soudan, 3^e prix : Vve Sauterjau et Doucet, La Chapelle-Heulin, 4^e prix : Marquis de la Ferronnays, Saint-Mars-la-Jaille, 5^e prix : Vivien Auguste, Soudan, 6^e prix : Maingnet Pierre, Le Désert, Nozay.

Le Maïs fourrage

Le maïs fourrage, de plus en plus cultivé dans nos régions de l'Ouest, permet de donner aux bœvidés pendant la période d'hiver une nourriture verte d'autant plus appréciée qu'elle est souvent rare à cette époque de l'année. Le maïs fourrage possède son maximum de valeur nutritive au moment où les grains bien formés sont encore laitueux; cette période ne dure guère qu'une quinzaine de jours, mais en échelonnant les semis du début de mai à la fin de juin et en adoptant deux ou trois variétés de précocité différente, on peut avoir du fourrage vert à son maximum de valeur nutritive, du 15 juillet au 15 octobre.

N'oublions pas en plus que le maïs fourrage est la plante type de l'ensilage et qu'à ce titre son emploi est appelé à se généraliser dans bien des régions.

Le maïs fourrage demande une terre bien préparée, suffisamment réchauffée et une fumure abondante. Devant donner en deux ou trois mois, suivant les variétés, une quantité énorme de matière verte, puis, une bonne récolte peut dépasser 100.000 kilos à l'hectare pour les grands maïs, il est facile de comprendre que cette plante exige une forte fumure.

Le mieux, lorsqu'on le peut, est de donner une abondante fumure au fumier de ferme et de compléter la fertilité du sol par des engrais chimiques. Voici, par exemple, une formule bien équilibrée :

Engrais azoté, 150 k^g à l'hectare. Super ou scories, 400 k^g à l'hectare, ou Phosphate bicalcique, 150 k^g à l'hectare.

Chlorure de potassium, 150 k^g à l'hectare, ou Sylvinites riches, 400 k^g à l'hectare.

Ces engrais peuvent être incorporés au sol par les dernières façons culturales, sauf si l'on fait usage de sylvinites qui, elle, doit être apportée au moins trois semaines avant le semis.

Si l'on ne dispose que d'une faible fumure à l'engrais de ferme, on doit augmenter les doses ci-dessus, jusqu'à les doubler si l'on est obligé de se passer de fumier.

On reproche souvent au maïs d'être une nourriture trop aqueuse et pas assez nourrissante. Cela peut être vrai quand l'été est pluvieux et peu ensoleillé et surtout pour les grands maïs, ou bien encore quand la fumure ne contient pas suffisamment d'acide phosphorique et de potasse par rapport à l'azote; ce serait le cas, trop fréquent d'ailleurs, du cultivateur qui n'apporterait qu'un engrais azoté au moment des semailles.

Lorsque l'été est normalement ensoleillé et surtout lorsque la fumure est bien équilibrée, c'est-à-dire contient suffisamment de potasse (sans oublier l'acide phosphorique) le maïs fourrage constitue une excellente nourriture verte pour les bœvidés. Il suffit d'ailleurs, si l'on veut relever la valeur nutritive du maïs fourrage, d'y ajouter un peu de tourteau d'arachide.

J. VALENTIN,
Ingénieur-agronome.

L'abondance des matières nous oblige à remettre notre feuilleton à la semaine prochaine.

LES HABITATIONS A BON MARCHÉ

Au moment du vote à la Chambre des Crédits pour les H. à B. M., différents députés se sont plaints que les ruraux ne tiraient pas un parti suffisant des bénéfices que leur réservent les lois Ribot et Loucheur. Et cependant, il n'est pas douteux que le législateur ait tenu à faire une situation privilégiée aux cultivateurs et artisans ruraux de nos campagnes.

Fidèle à sa mission, le Syndicat des Agriculteurs s'est préoccupé de mettre chacun à même d'en profiter. Il s'est mis en rapport avec le Comité de Patronage des H. à B. M. et l'Office Public départemental d'H. à B. M. (à la Préfecture) qui, très aimablement, se sont mis à son entière disposition pour lui fournir tous les renseignements et conseils pratiques qui pourraient lui être demandés.

L'Office Public départemental d'H. à B. M. est d'ailleurs plus particulièrement qualifié pour s'occuper des campagnes ainsi qu'il résulte de l'article 19 de la loi du 13 juillet 1928 (Loi Loucheur).

Il est bon de signaler que cet Office, pour être à même de s'acquiescer de la mission qui lui est confiée, s'est doublé d'une Société départementale de Crédit Immobilier, qui a pour titre : « La Maison pour Tous », et dont le siège est précisément à la Préfecture, à l'Office Public départemental d'H. à B. M.

Tous les ruraux, en s'adressant à ces organismes, sont sûrs de voir leur candidature examinée avec la plus grande bienveillance et d'obtenir tous les avantages spéciaux pré-

vis, Pérôtteau, Saint-Etienne-de-Montluc.

2^e SECTION. — Taureaux n'ayant pas plus de deux dents de remplacement. — 1^{er} prix : Prion Eugène, la Chalopinière, Sainte-Marie, 4^e prix : Bachelier J.-B., Bouaye, 5^e prix : Dubreil Pierre, Ardenne, Sainte-Pazanne, 6^e prix : Turpin Hervé, Launay, Rouans. Prix supplémentaire : Olivier Pierre, les Bouillons, Saint-Père-en-Retz.

3^e SECTION. — Taureaux ayant plus de deux dents de remplacement. — 1^{er} prix : Joyau Ernest, le Marais-Gautier, Saint-Père-en-Retz, 2^e prix : Babin Georges fils, Pérôtteau, Saint-Etienne-de-Montluc, 3^e prix : Prion Eugène, la Chalopinière, Sainte-Marie, 4^e prix : Bachelier J.-B., Bouaye, 5^e prix : Dubreil Pierre, Ardenne, Sainte-Pazanne, 6^e prix : Turpin Hervé, Launay, Rouans. Prix supplémentaire : Olivier Pierre, les Bouillons, Saint-Père-en-Retz.

4^e SECTION. — Femelles de dix mois au moins sans dents de remplacement. — 1^{er} prix : Bachelier J.-B., Bouaye, 2^e prix : Ledue Georges, Kermorac, Saint-Père-en-Retz, 3^e prix : Prion Eugène, la Chalopinière, Sainte-Marie, 4^e prix : Radigais Henri, la Rivaudière, Saint-Herblain, 5^e prix : Turpin Hervé, Rouans, 6^e prix : Babin Georges fils, Saint-Etienne-de-Montluc. Prix supplémentaire : Bichon Marcel, la Senanville, Indre, et Loquin Auguste, Saint-Père-en-Retz.

5^e SECTION. — Femelles n'ayant pas plus de deux dents de remplacement. — 1^{er} prix : Ledue Georges, Saint-Père-en-Retz, 2^e prix : Turpin Hervé, Rouans, 3^e prix : Ferré Auguste, la Jarielle, Saint-Père-en-Retz, 4^e prix : Dubreil Pierre, Ardenne, Sainte-Pazanne, 5^e prix : Loquin Auguste, Marais-Gautier, Saint-Père-en-Retz, 6^e prix : Olivier Pierre, les Bouillons, Saint-Père-en-Retz. Prix supplémentaire : Joyau Ernest, Marais-Gautier, Saint-Père-en-Retz.

6^e SECTION. — Femelles n'ayant pas plus de quatre dents de remplacement. — 1^{er} prix : Ledue Georges, Saint-Père-en-Retz, 2^e prix : Bichon Marcel, la Senanville, Vue, 3^e prix : Joyau Ernest, le Marais-Gautier, Saint-Père-en-Retz, 4^e prix : Prion Eugène, la Chalopinière, Sainte-Marie, 5^e prix : Dubreil Pierre, Ardenne, Sainte-Pazanne. Prix supplémentaire : Olivier Pierre, les Bouillons, Saint-Père-en-Retz; Bachelier J.-B., Bouaye; Vve Bruneteau et Lefèvre, Bellevue, Chéméré; Babin Georges fils, Pérôtteau, Saint-Etienne-de-Montluc.

7^e SECTION. — Vaches pleines ou à lait ayant plus de quatre dents de remplacement. — 1^{er} prix : Babin Georges fils, Pérôtteau, Saint-Etienne-de-Montluc, 2^e prix : Prion Eugène, la Chalopinière, Sainte-Marie, 3^e prix : Joyau Ernest, le Marais-Gautier, Saint-Père-en-Retz, 4^e prix : Ledue Georges, Kermorac, Saint-Père-en-Retz, 5^e prix : Radigais Henri, la Rivaudière, Saint-Herblain, 6^e prix : Dossot Henri, Buzay, Rouans. Prix supplémentaire : Dubreil Pierre, Ardenne, Sainte-Pazanne; Loquin Auguste, le Marais-Gautier, Saint-Père-en-Retz; Turpin Hervé, Rouans.

Prix d'ensemble

1^{er} prix : Vallée Alexandre, 2^e prix : Thomas Pierre, 3^e prix : Le Quen d'Entremuse, 4^e prix : Perruchas Raymond, 5^e prix : Violain Emile, Prix supplémentaire : Gallierand Francis.

Prix de Championnat

Mâles. — Comte Hubert de Montaigu. Femelle. — Bachelier J.-B.

Prix de Juigné

1^{er} prix : Vallée Alexandre, 2^e prix : Thomas Pierre.

RACE NORMANDE

1^{re} SECTION. — Taureaux de 10 mois au moins sans dents de remplacement. — 1^{er} prix : Ledue Georges, Saint-Père-en-Retz, 2^e prix : Ferré Auguste, la Jarielle, Saint-Père-en-Retz, 3^e prix : Turpin Hervé, Launay, Rouans, 4^e prix : Dossot Henri, Buzay, Rouans, 5^e prix : Dubreil Pierre, Ardenne, Sainte-Pazanne, 6^e prix : Callard-Cosson, Chéméré. Prix supplémentaire : Babin Georges.

Prix d'ensemble

1^{er} prix : Ledue Georges, Saint-Père-en-Retz, 2^e prix : Bachelier J.-B., Bouaye, 3^e prix : Prion Eugène, la Chalopinière, Sainte-Marie, 4^e prix : Joyau Ernest, le Marais-Gautier, Saint-Père-en-Retz, 5^e prix : Babin Georges fils, Pérôtteau, Saint-Etienne-de-Montluc, 6^e prix : Turpin Hervé, Rouans. Prix supplémentaire : Dubreil Pierre, Ardenne, Sainte-Pazanne; Loquin Auguste, le Marais-Gautier, Saint-Père-en-Retz; Turpin Hervé, Rouans.

Prix de Championnat

Mâle. — Prion Eugène, la Chalopinière, Sainte-Marie. Femelle. — Ledue Georges, Saint-Père-en-Retz.

La Vie Syndicale

St-Julien-de-Concelles

Les producteurs de chanvre et d'osier, ainsi que les futurs planteurs de tabac sont priés d'assister obligatoirement à la réunion annuelle de l'Association qui aura lieu à l'Ecole des garçons, à Saint-Julien-de-Concelles, le dimanche 24 avril, à 10 h. 30 (heure légale). Les Membres du Bureau voudront bien se réunir à 10 heures précises.

Questions à l'ordre du jour :

Avantages obtenus et à obtenir par notre Association. Attribution et répartition de la prime. Etude sur les futures plantations de tabac. Paiement des cotisations.

Le Président : Marcel CHAUVEAU.

Electrification Rurale

Des conférences sur l'électrification rurale auront lieu Dimanche 24 avril 1932 : Sautron, Salle Blanchard, à 8 h. 30 (heure légale). Saint-Herblain, Salle du Patronage, à 15 h. 30 (heure légale).

Taux des Droits de succession

Voici la comparaison des taux d'impôts de succession, dans quelques pays qui nous entourent :

	En ligne directe	Entre époux	Entre frères
France.....	6,7 %	15,6 %	27,7 %
Allemagne. 2,6 %	2,6 %	7,8 %	
Angleterre. 2 %	2 %	7 %	
Italie.....	néant	néant	néant

Cet impôt sur les successions est un impôt sur le capital. Il équivaut, en France, à une confiscation de la propriété et paralyse, par là même, la famille.

Offres et Demandes

Service réservé à nos Adhérents. Ecrire ou s'adresser au Syndicat, 2, rue Scribe, Nantes. Tarif : 5 francs par annonce et pour une seule insertion.

OFFRES

197. — Vignobles et pépinières des meilleures variétés d'hybrides sélectionnés. Seibel blanc 4986, 4995, 5409, 6468. Rouge 4643, 5455, 5487, 6905. Bertille-Seyves. Baco, Gaillard, etc., très beaux plants et boutures. Prix spéciaux par grosse quantité, authentiquement garantis. S'adresser à M. Terrien-Birel, viticulteur à la Blanchardière, La Chapelle-Basse-Mer.
65. — A louer à prix d'argent pour la Toussaint 1932, une ferme de 27 hectares, terres, prés, vignes, plants directs et gros plants à moitié. S'adresser à M. L. Surer, Château de Suché, St-Aignan-de-Gd-Lieu (L.-I.).
67. — A vendre au choix, pressoir « Simon » à double maie ou pressoir continu « Oberlin ». Etat neuf. S'adresser à M. Gérard, Sainte-Marguerite, Pornichet.
70. — A vendre en Charente, propriétés de toutes contenances et de tous prix. Maison de confiance, 40 ans d'existence. Nombreuses références. S'adresser à M. Frédéric Vendier, propriétaire, route d'Angoulême, près Barbezieux (Charente).
76. — A louer à moitié fruits ferme de 25 hectares, dont 8 hectares en vigne de plein rapport, le reste en culture et prairies, belle installation, pour la Toussaint prochaine. S'adresser au Syndicat.
77. — Faucheur à deux bœufs, coupe à gauche, bon état, à vendre ou à échanger contre rateau à un cheval.
78. — A affermer pour le 1^{er} novembre 1932 ou 23 avril 1933, une ferme de 5 à 6 hectares, située commune de Vallet.
79. — A louer pour la Toussaint 1932, une ferme de 6 hectares, située à Saint-Herblain.
80. — A vendre pour excès de nombre, bon taureau croisé 17 mois, mère maraichine extra, 24 litres de lait, père Normand primé. S'adresser à M. L. Berranger, au Sablaie, Savennay (L.-I.).
81. — A louer pour le 25 avril 1933, à moitié fruits ou à prix d'argent, une ferme située sur la propriété du Pay, en Saint-Colombin, d'une contenance d'environ 22 hectares (terres, prés, vignes). S'adresser à M. le Régisseur du Pay, St-Colombin (L.-I.).
82. — A louer, jouissance au gré des preneurs, à ferme ou à moitié, très bonne ferme de 25 hectares, ou

ploration, située en Couëron. S'adresser au Syndicat.

84. — A vendre, une génisse de 15 mois et une génisse de 5 mois, race Nantaise sélectionnée. S'adresser au Syndicat.

85. — A vendre, cause cessation culture, planteuse Universelle (système Bacle), état neuf. S'adresser au Syndicat.

86. — A vendre, plants de vigne Muscadet greffé, sélection et beaux choix, le cent 55 francs; reste Noah raciné, le cent 12 francs. Griffes asperges un an, grosse hâtie Argentine sélection, quantité importante, au cours. S'adresser Victor Morille, Le Loroux-Bottereau.

87. — A louer à prix d'argent, pour la Toussaint 1932, ferme de 11 hectares 50, près Nantes, terres labourables, prés, vigne. S'adresser au Syndicat.

DEMANDES

28. — On demande à affermer pour le 25 avril 1933 une ferme de 15 à 20 hectares, de préférence dans le canton de Bourgneuf, Machecoul, Le Pellerin.

33. — Jeune ménage, un enfant, demande place campagne, mari jardinier ou vacherie, femme basse-cour.

34. — On demande pour 16 juillet : Ménage, homme jardinier, garde-vigneron, sachant conduire et soigner un cheval; actif, vigoureux; femme susceptible employée maison. Excellentes références.

35. — Ménage cultivateur, sérieux, actifs, propres, énergiques, est demandé pour le 1^{er} octobre. Homme régleur-chef de culture, femme basse-courrière. De préférence avec enfants en âge de travailler.

36. — On demande domestique de ferme, célibataire, de 18 ans au moins, pour région La Haie-Fouassière (L.-L.). S'adresser à M. Francheteau, La Gué-Rivière, La Haie-Fouassière (L.-L.).

37. — Jeune ménage, deux enfants en bas âge, cherche place dans propriété campagne ou maison bourgeoise, pour tous travaux, femme basse-cour.

38. — On demande pour 1^{er} octobre ou 1^{er} novembre, chef culture vigneron capable diriger personnel. Bon salaire. Ecrire au Syndicat qui transmettra.

39. — On demande domestique de ferme, âge indifférent, principalement pour garder bétail. S'adresser à M. Héry Pierre, la Corbeillère, Sainte-Marie-sur-Mer (L.-L.).

Foires et Marchés de la Semaine

Dimanche 24 Avril. — Bonnoeuvre, Legé.

Lundi 25. — Moisdon-la-Rivière, Nantes, Nozay, Pontchâteau.

Mardi — Bouguenais, Bourg-

neuf-en-Retz, Guérande, Saint-Gildas-des-Bois, Vallet, Le Loroux-Bottereau, Montoir-de-Bretagne, Paulx.

Mercredi 27. — Pont-Saint-Martin, Châteaubriant, Savenay.

Judi 28. — Plessé, Saint-Etienne-de-Montluc, Saint-Père-en-Retz, Ancenis, La Chapelle-Heulin, Cordemais.

Vendredi 29. — Clisson, Paulx, Saint-Nazaire.

Samedi 30. — Drefféac, Riaillé, Saint-Nazaire.



Grains et Farines

Durant le cours de la semaine dernière, notre COOPÉRATIVE a payé les blés entre :

154 et 156

suivant qualité et poids spécifique, départ gares grands réseaux.

Voici les Cours officiels des céréales et farines dans notre région, à ce jour :

Nantes, le 21 avril.

Blé moralement sans ail, base 73 kilos réversibles. 154

Blé sans ail, base 73 kilos réversibles. 155

Avoines grises ou noires. 122

Avoines bigarrées. 112

Avoines Plata 51-52 kilos. 98

Avoines Plata 56 kilos. 99

Sarrasin (Bretagne). 108

Sarrasin (Loire-Inférieure). 109

Seigle du Danube. 108

Son bonne fabrication. 72

Ces cours s'entendent par wagon complet, départ lieux de production.

Fourrages

On cote suivant lieux de production, les 1.000 kilos :

Paille de blé en bottes. 225 à 230

Paille de blé pressée. 225

Paille d'orge en bottes. 205 à 210

Paille d'orge pressée. 205 à 210

Paille d'avoine en bottes. 205

Paille d'avoine pressée. 205

Cours du Bétail

Syndicat de la Boucherie de Nantes

Cours du 15 avril

On cote le demi-kilo :

VEAUX : 561. — 1^{re} qualité, 5 à 6 fr.; 2^e qual., 4 à 5 fr.; 3^e qual., 3 à 4 fr.

BOEUF : 3. — 1^{re} qualité, 5 à 6 fr.; 2^e qual., 4 à 5 fr.; 3^e qual., 3 à 4 fr.

MOUTON : 354. — 1^{re} qualité, 5,50 à 6,50; 2^e qual., 4,50 à 5,50; 3^e qual., 3,50 à 4,50.

PORES : 354. — 1^{re} qualité, 7,50 à 8,50; 2^e qual., 6 à 7 fr.; 3^e qual., 5 à 6 fr. Agneaux sans tarif.

PRIX DU KILO SUR PIED

BOEUF : Plus bas, 1,50; plus haut, 6,25; prix moyen, 3,87.

VEAUX (suivant qualité). — Plus bas, 3,50; plus haut 6 fr.; prix moyen, 4,75.

MOUTON. — Plus bas, 5 fr.; plus haut, 8,50; prix moyen, 6,75.

Légumes et Primeurs

MARCHÉ DU CHAMP DE MARS

Cours du 20 avril

Artichauts, les 12, 12 fr. — Asperges, le kilo, 20 fr. — Betteraves, les 12, 6 fr.

Carottes, la botte, 2,25. — Céleri rave, la botte, 15 fr. — Choux pommes, les 16, 25 fr. — Choux-fleurs, les 11, 6 fr.

Cresson, les 12, 8 fr. — Chicorées, les 12, 6 fr. — Endives, le kilo, 2,50.

Epinards, le kilo, 2 fr. — Laitues, les 12, 8 fr. — Navets, la botte, 1,25.

Noix, le kilo, 4,50. — Oseille, le kilo, 1 fr. — Oignons, le kilo, 2,50.

Pommes, le kilo, 2,50. — Pissenlits, le kilo, 2 fr. — Poireaux, la botte, 4 fr.

Petits pois, le kilo, 5 fr. — Radis, les 12, 7 fr. — Salades, la botte, 2 fr.

Scorsonères, la botte, 1,75. — Tomates, le kilo, 5 fr. — Pommes de terre Algérie, 2,50.

Cours des Vins

Muscadet 1^{er} choix. 750 à 800

Muscadet 2^e choix. 700 à 750

Muscadet 3^e choix. 300 à 375

Gros-plant 1^{er} choix. 250 à 300

Gros-plant 2^e choix. 200 à 300

Noah (suivant degré). 100 à 130

Le Syndicat décline toute responsabilité quant à la teneur de la Publicité et des Annonces.



NANTES (Talence)

Au demi-kilo :

Beuf, 1^{re} catégorie, 7 à 14 fr.; 2^e cat., 3 à 3,50; 3^e cat., 1,50 à 2,50.

Vent, 1^{re} catégorie, 6 à 10 fr.; 2^e cat., 3 à 5 fr.; 3^e cat., 1 à 3 fr.

Mouton, 1^{re} catégorie, 9 à 10 fr.; 2^e cat., 7,50 à 8 fr.; 3^e cat., 4,50.

Pores : 6 à 7,50.

Beurre : 10,75 à 12 fr. (Enf. : 3,75 à 4 fr. la douzaine.

Lapins : 6,50.

Poulets : 10 à 12 fr.

Poulets, la couple, moyens 40 à 45 fr., petits 35 à 38 fr.; pigeons, la couple, 10 à 12 fr.; lapins, la pièce, 12 à 25 fr.

Canards, la couple, 3 à 3,50; beurre, le demi-kilo, 10,50 à 11,50; vaches, le kilo, 5 à 5,75; pores, 5,85 à 6 fr.; pores de lait, 120 à 140 fr.

MARCHÉ DU 18 AVRIL

Blé, 152-154 fr.; orge, 110-115; avoine, 115-120; seigle, 100-105 fr.; sarrasin, 100-105 fr.

Pommes de terre, 50-55 fr.; paille, les 1.000 kilos, 250-260 fr.; foin, 310-330 fr.

Beurre, le demi-kilo, 10,50-11 fr.; poulets, la couple, 34-40 fr.; canards, la couple, 30-36 fr.; pigeons, la pièce, 10-11 fr.; lapins, la pièce, 12-15 fr.

Pores gras, amenés 40, vendu le kilo, 5,75 à 6 fr.; pores maigres, amenés 120, vendu le kilo 5 à 5,50; porcelets, amenés 380, la pièce 100 à 160 fr.

CHATEAUBRIANT

Farine 1^{re} qualité, 218 à 220 fr.; 150 fr.; sarrasin, 90 à 92 fr.; avoine, 100 fr.; orge, 100 fr.; son, 85 à 88 fr.; paille, 120-125 fr.; foin, 120-125 fr.

Cidre, 120 à 130 fr. la barrique, droits en sus.

Beurre en gros, 16 fr. le kilo; au détail, 20 à 21 fr. le kilo; œufs, 2,75 à 3,50 la douzaine. Vieilles poules, 35-40 fr.; poulets, 35-40 fr.; moyens, 35-40 fr.; petits, 24-28 fr.; canards, 35-40 fr.; pigeons, 10-11 fr.; le tout au couple; lapins, 10-15 fr.

Beufs et taures, 3 à 3,75 le kilo; vaches, 2,50 à 3,50; veaux, 2,40 à 2,60 la livre; pores gras, 5,50 à 6 fr. le kilo; pores maigres, 200 à 300 fr.; pores de lait, 100 à 140 fr.

Poulains, 1.000 à 1.300 fr.; chevaux de trois à cinq ans, 3.500 à 4.000 fr.; chevaux de service, 600 à 1.200 fr.

NOZAY

Farine, 218 à 220 fr.; farine de sarrasin, 200 à 205 fr.; blé, 149 à 150 fr.; seigle, 94 à 95 fr.; orge de mouture, 84 à 85 fr.; avoine, 104 à 105 fr.; sarrasin, 104 à 105 fr.; son, 78 à 80 fr.; foin, les 500 kilos, 120 à 125 fr. en qualité sup.

Poulets, 110 à 115 fr. en qualité sup.; ordinaire, 110 à 115 fr.; paille pressée, 115 à 120 fr. aux 500 kilos.

Cidre, la barrique, 140 à 150 fr., droits en sus.

Beurre en gros, 17,00 à 18 fr. le kilo; détail, 19,50 à 19,75; œufs, 3 fr.

Beuf, le kilo sur pied, 3,25 à 3,40; génisses grasses, 3,40 à 3,60; vaches, 2,50 à 2,80; veau, 4,50 à 5 fr.; mouton, 7,25 à 7,50; pores gras, 5,65 à 5,75.

Porcelets de six à huit semaines, 100 à 130 fr.; de deux à trois mois, 230 à 250 fr.; de trois à cinq mois, 140 à 180 fr.; courants de 3 à 4 mois, 230 à 320 fr., suivant poids et beauté.

Poulets, la couple, gros 55-60 fr., moyens 45-50 fr.; pigeons, la couple, 10-12 fr.; lapins, la pièce, 12 à 25 fr.

Canards, la couple, 18-22 fr.; vaches, la couple, 10-12 fr.; lapins, la pièce, 16-24 fr.; œufs, la douzaine, 3 fr.; beurre, le demi-kilo, 10-10,50. Veaux, le kilo, 5,50-7 fr.

LA ROCHE-BERNAUD

Farine, 220 à 230 fr.; blé, 140 à 145 fr.; seigle, 100 fr.; sarrasin, 100 à 106 fr.; avoine, 95 à 102 fr.; paille, 140 à 145 fr.; foin, 150 à 160 fr.

Beufs, 2,30 à 2,25 le kilo; vache, 2,50 à 3,10; veau, 2,50 à 2,75 la livre; moutons, 6,75 à 7,50 le kilo.

Poulains, de 1.000 à 1.500 fr.; chevaux de trois à cinq ans, 2.500 à 4.000 fr.; chevaux de service, 1.500 à 2.100 fr.

SAINT-ETIENNE-DE-MONTLUC

Poulets, la couple, gros 55-60 fr., moyens 45-50 fr.; pigeons, la couple, 10-12 fr.; lapins, la pièce, 12 à 25 fr.

Canards, la couple, 18-22 fr.; vaches, la couple, 10-12 fr.; lapins, la pièce, 16-24 fr.; œufs, la douzaine, 3 fr.; beurre, le demi-kilo, 10-10,50. Veaux, le kilo, 5,50-7 fr.

LA ROCHE-BERNAUD

Farine, 220 à 230 fr.; blé, 140 à 145 fr.; seigle, 100 fr.; sarrasin, 100 à 106 fr.; avoine, 95 à 102 fr.; paille, 140 à 145 fr.; foin, 150 à 160 fr.

Beufs, 2,30 à 2,25 le kilo; vache, 2,50 à 3,10; veau, 2,50 à 2,75 la livre; moutons, 6,75 à 7,50 le kilo.

Poulains, de 1.000 à 1.500 fr.; chevaux de trois à cinq ans, 2.500 à 4.000 fr.; chevaux de service, 1.500 à 2.100 fr.

SAINT-PAZANNE

Blé, 150 à 155 fr.; avoine, 115 à 130 fr.; foin, les 500 kilos, 120 à 130 fr.; paille, 105 à 115 fr.

Poulets, la couple, gros 60 à 70 fr., moyens 45 à 60 fr., petits 30 à 45 fr.; pigeons, 9 à 12 fr. la pièce; canards, 15 à 25 fr.; lapins, 12 à 18 fr.; œufs, la douzaine, 2,75 à 4 fr.; beurre, le demi-kilo, 10-10,50.

Beufs gras, le kilo sur pied, 3,50 à 4 fr.; beufs de travail, la paire, 4.000 à 5.500 fr.; vaches grasses, le kilo, 3,50 à 4 fr.; vaches laitières, 1.800 à 3.000 fr.; veaux de lait, le kilo, 5 à 5,25; génisses, 1.000 à 1.500 fr.; pores, 5 à 5,50; pores de lait, 100 à 200 fr.

PAIMBEUF

Farine, 218 à 220 fr.; blé, 125 à 128 fr.; avoine, 105 à 110 fr.; blé noir, 101 fr.; son, 78 à 80 fr.; foin, les 500 kilos, 100 à 105 fr.; paille, 110 à 115 fr.

Poulets, la couple, 28 à 45 fr.; canards, 36 à 38 fr.; pigeonneaux, 11 à 12,50; lapins, la pièce, 16 à 25 fr.; beurre, le kilo, 18,50 à 20 fr.; la livre, 9,50 à 10,50; œufs, la douzaine, 3 à 3,25.

Beufs gras, le kilo, 3,75 à 4 fr.; la douzaine, 3 à 3,50; poulets, la couple, gros 48 à 55 fr., moyens 35 à 40 fr., petits 25 à 30 fr.; canards, la pièce, 16 à 20 fr.; lapins, 11 à 12 fr.; pigeons, la couple, 5 à 6 fr.

SAINT-PHILBERT-DE-GRANDLIEU

Beurre, la livre, 8 à 8,50; œufs, la douzaine, 3 à 3,50; poulets, la couple, gros 48 à 55 fr., moyens 35 à 40 fr., petits 25 à 30 fr.; canards, la pièce, 16 à 20 fr.; lapins, 11 à 12 fr.; pigeons, la couple, 5 à 6 fr.

CLISSON

Blé, 150-154 fr.; avoine, 125-130 fr.; blé noir, 115 fr.; foin, les 500 kilos, 125 fr.; paille, 125-130 fr.; poulets, la couple, gros 50-55 fr., moyens 41-49 fr.

L'Imprimeur-Gérant : F. DUPAS.

Rien ne peut remplacer "LA PROVENDEINE"



N'hésitez pas à vous procurer de «PROVENDEINE», jamais vous ne regretterez l'argent dépensé, car la réussite de l'élevage des porcs est certaine. Vous éviterez les maladies et vous gagnerez 2 mois de nourriture. Deux mois de nourriture à 2 francs par jour représentent 120 francs. Deux cuillerées de Provendeine, qui ne coûtent que 30 centimes, suffisent. Le bénéfice réalisé avec Provendeine sera donc de :

Economie 2 mois de nourriture 120 frs
90 jours Provendeine à 30 cms 27 frs
Bénéfice NET 93 frs

M. L. BARCY, Surmelez, 121, à Couhantin, écrivait le 12 octobre 1930 : « Provendeine est excellent pour les porcs, c'est un goût agréable et peut facilement remplacer le lait pour les jeunes sujets, la preuve c'est qu'ils ne laissent jamais rien dans leurauge lorsqu'on leur donne de la Provendeine. C'est un produit qui leur donne une excellente santé et de la vigueur. »

Pour vous permettre de gagner de l'ARGENT la Provendeine Sanders se vend actuellement 14 francs le grand paquet (impôt compris)

SAUVEZ vos BOVINS

La douve les décime

FILIDOUVE : EN 3 JOURS

Livré en capsules, le FILIDOUVE s'absorbe très facilement et sa composition adhésive filicoupe pur, six fois plus active que l'extrait d'herbe de touge, mûle et fait la médication la plus économique.

Demandez aujourd'hui-même notre brochure de Filidouve en utilisant la bon ci-dessous. Elle vous sera adressée gratuitement.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES PRODUITS VÉTÉRINAIRES

9, Rue Barbagnère, PARIS (19)

Monsieur le Directeur de la SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES PRODUITS VÉTÉRINAIRES, 9, Rue Barbagnère, PARIS-19

Veuillez m'adresser votre brochure gratuite de FILIDOUVE et les BOUVES CONTRE LA DOUVE

Nom et prénom

Adresse

Département

BAISSE de PRIX

Demandez notre nouveau Tarif

Voulez-vous savoir si vos œufs à couver donneront un coq ou une poule ?

Le procédé est infallible et excessivement simple : il suffit de placer l'œuf sur une table et de tenir un petit appareil au-dessus. Les oscillations de cet appareil vous indiqueront si l'œuf est mâle, femelle ou stérile. Il indique également le sexe des animaux (poussins, canetons, oisons, etc.) Prix 10 francs. Rabais aux revendeurs. C. e. p. n° 1656-81. Paris. R. Gustafsson, 20, avenue du Mont Kemmel, Bruxelles (Belgique).

Le procédé est infallible et excessivement simple : il suffit de placer l'œuf sur une table et de tenir un petit appareil au-dessus. Les oscillations de cet appareil vous indiqueront si l'œuf est mâle, femelle ou stérile. Il indique également le sexe des animaux (poussins, canetons, oisons, etc.) Prix 10 francs. Rabais aux revendeurs. C. e. p. n° 1656-81. Paris. R. Gustafsson, 20, avenue du Mont Kemmel, Bruxelles (Belgique).

Le procédé est infallible et excessivement simple : il suffit de placer l'œuf sur une table et de tenir un petit appareil au-dessus. Les oscillations de cet appareil vous indiqueront si l'œuf est mâle, femelle ou stérile. Il indique également le sexe des animaux (poussins, canetons, oisons, etc.) Prix 10 francs. Rabais aux revendeurs. C. e. p. n° 1656-81. Paris. R. Gustafsson, 20, avenue du Mont Kemmel, Bruxelles (Belgique).

Le procédé est infallible et excessivement simple : il suffit de placer l'œuf sur une table et de tenir un petit appareil au-dessus. Les oscillations de cet appareil vous indiqueront si l'œuf est mâle, femelle ou stérile. Il indique également le sexe des animaux (poussins, canetons, oisons, etc.) Prix 10 francs. Rabais aux revendeurs. C. e. p. n° 1656-81. Paris. R. Gustafsson, 20, avenue du Mont Kemmel, Bruxelles (Belgique).

Le procédé est infallible et excessivement simple : il suffit de placer l'œuf sur une table et de tenir un petit appareil au-dessus. Les oscillations de cet appareil vous indiqueront si l'œuf est mâle, femelle ou stérile. Il indique également le sexe des animaux (poussins, canetons, oisons, etc.) Prix 10 francs. Rabais aux revendeurs. C. e. p. n° 1656-81. Paris. R. Gustafsson, 20, avenue du Mont Kemmel, Bruxelles (Belgique).

Le procédé est infallible et excessivement simple : il suffit de placer l'œuf sur une table et de tenir un petit appareil au-dessus. Les oscillations de cet appareil vous indiqueront si l'œuf est mâle, femelle ou stérile. Il indique également le sexe des animaux (poussins, canetons, oisons, etc.) Prix 10 francs. Rabais aux revendeurs. C. e. p. n° 1656-81. Paris. R. Gustafsson, 20, avenue du Mont Kemmel, Bruxelles (Belgique).

Le procédé est infallible et excessivement simple : il suffit de placer l'œuf sur une table et de tenir un petit appareil au-dessus. Les oscillations de cet appareil vous indiqueront si l'œuf est mâle, femelle ou stérile. Il indique également le sexe des animaux (poussins, canetons, oisons, etc.) Prix 10 francs. Rabais aux revendeurs. C. e. p. n° 1656-81. Paris. R. Gustafsson, 20, avenue du Mont Kemmel, Bruxelles (Belgique).

Le procédé est infallible et excessivement simple : il suffit de placer l'œuf sur une table et de tenir un petit appareil au-dessus. Les oscillations de cet appareil vous indiqueront si l'œuf est mâle, femelle ou stérile. Il indique également le sexe des animaux (poussins, canetons, oisons, etc.) Prix 10 francs. Rabais aux revendeurs. C. e. p. n° 1656-81. Paris. R. Gustafsson, 20, avenue du Mont Kemmel, Bruxelles (Belgique).

Le procédé est infallible et excessivement simple : il suffit de placer l'œuf sur une table et de tenir un petit appareil au-dessus. Les oscillations de cet appareil vous indiqueront si l'œuf est mâle, femelle ou stérile. Il indique également le sexe des animaux (poussins, canetons, oisons, etc.) Prix 10 francs. Rabais aux revendeurs. C. e. p. n° 1656-81. Paris. R. Gustafsson, 20, avenue du Mont Kemmel, Bruxelles (Belgique).

Le procédé est infallible et excessivement simple : il suffit de placer l'œuf sur une table et de tenir un petit appareil au-dessus. Les oscillations de cet appareil vous indiqueront si l'œuf est mâle, femelle ou stérile.